

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2023 - 037

**Arrêté prononçant
l'ouverture partielle du
pôle associatif des Mares
Yvon.**

LE MAIRE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 122-3 et suivants, R. 122-5 et suivants, R.143-45,

VU l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

CONSIDERANT que suite aux événements survenus dans la nuit du samedi 1^{er} juillet 2023 au dimanche 2 juillet 2023, les salles polyvalentes du pôle associatif, situé aux Mares Yvon, ont été touchées par un incendie,

CONSIDERANT que l'état des locaux compromettait la sécurité du public et fait obstacle au maintien de l'exploitation de l'établissement,

CONSIDERANT l'arrêté n° 2023-20, en date du 10 juillet 2023, prononçant la fermeture des salles polyvalentes du pôle associatif, situé aux Mares Yvon,

CONSIDERANT la commission de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public en date du 13 septembre 2023,

ARRÊTE

Article 1 : L'établissement dit « salles polyvalentes du pôle associatif des Mares Yvon », relevant du type X et L, et de la 3^e catégorie, sis place Léonard de Vinci à Saint-Michel-sur-Orge (91240) est ouvert au public à compter du 14 septembre 2023, à l'exception de la « petite salle » polyvalente, ayant fait l'objet d'un sinistre incendie, qui reste fermée au public jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : La réouverture totale des locaux au public ne pourra intervenir qu'après autorisation d'ouverture par arrêté municipal.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- A Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau,
- Au Service Départemental d'Incendie et de Secours,

Fait en Mairie de Saint-Michel-sur-Orge, le

19 SEP. 2023



Le Maire,

Sophie RIGAULT

Publication en ligne le

20 SEP. 2023